

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2020

AMÉLIORANT LE SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 3470)

AMENDEMENT

N ° AS242

présenté par

M. Maillard, M. Guerini, M. Da Silva, Mme Avia, M. Besson-Moreau et M. Rupin

APRÈS L'ARTICLE 10, insérer la division et l'intitulé suivants:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.